

Document:-
A/CN.4/SR.1754

Compte rendu analytique de la 1754e séance

sujet:
Autre sujets

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-
1983, vol. I

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

1754^e SÉANCE*Mercredi 4 mai 1983, à 10 h 15**Président sortant : M. Paul REUTER**Président : M. Laurel B. FRANCIS*

Présents : M. Balanda, M. Barboza, M. Díaz González, M. Evensen, M. Flitan, M. Laclea Muñoz, M. Mahiou, M. Malek, M. McCaffrey, M. Ouchakov, M. Quentin-Baxter, M. Razafindralambo, sir Ian Sinclair, M. Stavropoulos, M. Sucharitkul, M. Thiam, M. Yankov.

Election du Bureau*M. Francis est élu président par acclamation.**M. Francis prend la présidence.*

1. Le PRÉSIDENT remercie le Président sortant de l'efficacité remarquable avec laquelle il a dirigé les débats de la session précédente et le début de la session en cours. Il lui exprime aussi les vives félicitations de la Commission pour la compétence avec laquelle il l'a représentée à la trente-septième session de l'Assemblée générale. Enfin, il remercie les membres de la Commission de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'élisant président.

*M. Yankov est élu premier vice-président par acclamation.**M. Razafindralambo est élu second vice-président par acclamation.**M. Laclea Muñoz est élu président du Comité de rédaction par acclamation.**M. Jagota est élu rapporteur par acclamation.***Adoption de l'ordre du jour (A/CN.4/361)**

2. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le fait que l'adoption de l'ordre du jour provisoire ne préjuge en rien l'ordre dans lequel les points seront examinés.

*Sous cette réserve, l'ordre du jour provisoire (A/CN.4/361) est adopté.***Organisation des travaux**

3. Le PRÉSIDENT fait observer qu'au paragraphe 255 de son rapport sur sa trente-quatrième session¹ la Commission a exprimé l'intention d'engager, assez tôt dans le courant de sa prochaine session, un débat général en plénière sur le projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (point 4 de l'ordre du jour) sur la base d'un premier rapport qui lui sera présenté par le Rapporteur spécial. Les membres de la Commission se rappelleront aussi que plusieurs des projets d'articles sur l'immunité juridictionnelle des Etats et de leurs biens (point 2 de l'ordre du jour) ont été renvoyés au Comité de rédaction pour qu'il leur apporte des retouches, et il espère que cette pratique sera activement suivie à la session en cours.

4. Après un débat auquel prennent part M. THIAM, M. SUCHARITKUL, M. OUCHAKOV, sir Ian SIN-

CLAIR et M. REUTER, le PRÉSIDENT propose que la Commission commence par examiner le point 4 de l'ordre du jour (Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité).

*Il en est ainsi décidé.**La séance est levée à 11 h 30.***1755^e SÉANCE***Jeudi 5 mai 1983, à 10 h 15**Président : M. Laurel B. FRANCIS*

Présents : M. Balanda, M. Barboza, M. Calero Rdrigues, M. Díaz González, M. Evensen, M. Flitan, M. Laclea Muñoz, M. Mahiou, M. Malek, M. McCaffrey, M. Ouchakov, M. Quentin-Baxter, M. Razafindralambo, M. Riphagen, sir Ian Sinclair, M. Stavropoulos, M. Sucharitkul, M. Thiam, M. Yankov.

Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (A/CN.4/364¹, A/CN.4/365, A/CN.4/368, A/CN.4/369 et Add.1 et 2²)

*[Point 4 de l'ordre du jour]***PREMIER RAPPORT DU RAPPORTEUR SPÉCIAL**

1. Le PRÉSIDENT invite la Commission à commencer l'examen du point 4 de l'ordre du jour. Il rappelle que, comme suite à la décision prise par la Commission à sa trente-quatrième session³, l'Assemblée générale a prié la Commission de se conformer à sa résolution 36/106 du 10 décembre 1981 et de lui présenter, à sa trente-huitième session, un rapport préliminaire sur le projet de code. La Commission examine donc le point 4 de son ordre du jour comme une question urgente. Les documents présentés à la Commission sur ce point sont le premier rapport du Rapporteur spécial (A/CN.4/364), le document analytique élaboré conformément à la demande figurant au paragraphe 256 du rapport de la Commission sur sa trente-quatrième session (A/CN.4/365) et les observations reçues jusqu'à présent des gouvernements (A/CN.4/369 et Add.1 et 2). En outre, le Secrétariat établit une liste des instruments internationaux pertinents (A/CN.4/368), qui sera sous peu distribuée aux membres de la Commission.

2. Le Président invite le Rapporteur spécial à présenter son premier rapport.

3. M. THIAM (Rapporteur spécial) met l'accent sur le caractère nécessairement exploratoire de son rapport, qui tend à soumettre un certain nombre de questions à la Commission, dont les réponses détermineront l'orientation des travaux du Rapporteur spécial.

¹ Reproduit dans *Annuaire... 1983*, vol. II (1^{re} partie).² *Idem.*³ *Annuaire... 1982*, vol. II (2^e partie), p. 127, par. 256.¹ *Annuaire... 1982*, vol. II (2^e partie), p. 127.